RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A LITTLE FAMILY
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3 500 euros
Siège social : 43, Rue Neuve Sainte-Catherine
13007 Marseille
837 783 000 RCS Marseille

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 7 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 7 mai,
A dix heures,

Madame Anne-Laure LEROYER, demeurant [redacted]

Associée Unique de la société **A LITTLE FAMILY**,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Madame Anne-Laure LEROYER, Associée Unique, décide de transférer le siège social du **43, Rue Neuve Sainte-Catherine - 13007 Marseille** au [redacted] à compter du 29 mai 2025.

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence de la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ***ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL***

Le siège social est fixé : [redacted] »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Anne-Laure LEROYER

